

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4613**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission au Liban**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin a été invité à prendre part à une délégation qui se rendra au Liban du 17 au 20 septembre 2006.

L'objectif de ce déplacement, en lien avec le plan de reconstruction élaboré par le gouvernement libanais, est de faire travailler ensemble les collectivités locales européennes et libanaises ainsi que les grands bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque mondiale ou l'Agence française de développement. Il doit permettre la mise en place d'une mission d'expertise et de définir un plan d'action pour les mois à venir.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Compte tenu de l'urgence de ce déplacement pour la reconstruction de l'état libanais, son organisation n'a pas permis de demander un mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

#### **DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission au Liban du 17 au 20 septembre 2006.

**2° - Les frais** engagés pour la mission de monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,